



ÉDITION POUR LES RETRAITÉS  
PRINTEMPS 2022 | VOLUME 13

# MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

## DANS CE NUMÉRO

- 1 | INTÉGRATION : GUIDE RAPIDE SUR VOTRE PRESTATION DE RETRAITE ANTICIPÉE
- 2 | RESSOURCES CLÉS POUR PARTICIPANTS AU RÉGIME
- 3 | RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS
- 5 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RRSPNB 2022
- 6 | ÉVÉNEMENTS DE LA VIE : BIENVENUE À LA RETRAITE
- 7 | LA PÉRIODE DES IMPÔTS ET VOTRE PENSION
- 7 | MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS



## COORDONNÉES

### PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

### PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)

506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org)

ISBN 978-1-4605-3209-6

## EXPRIMEZ-VOUS!

Répondez au sondage des participants, qui est joint au présent bulletin, également disponible en ligne à [rrspnb.ca/sondage-retraite](https://rrspnb.ca/sondage-retraite).

Nous aimerions savoir, entre autres choses :

- comment vous percevez le régime;
- comment vous obtenez l'information dont vous avez besoin; et
- si vous connaissez bien votre conseil des fiduciaires.

Vos réponses nous aideront à orienter nos priorités stratégiques pour l'avenir. Voilà pourquoi il est important pour nous de connaître votre opinion. La date limite pour y répondre est le 20 mai 2022.

# INTÉGRATION :

## GUIDE RAPIDE SUR VOTRE PRESTATION DE RETRAITE ANTICIPÉE

Regardez cette vidéo portant sur l'intégration : [rrspnb.ca/integration](https://rrspnb.ca/integration).



Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) offre une prestation de retraite anticipée aux participants qui choisissent de prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans. **Cette prestation de retraite anticipée temporaire est versée en plus de la pension viagère afin d'aider financièrement les participants en attendant qu'ils soient admissibles à une prestation non réduite du Régime de pensions du Canada (RPC), à l'âge de 65 ans.**

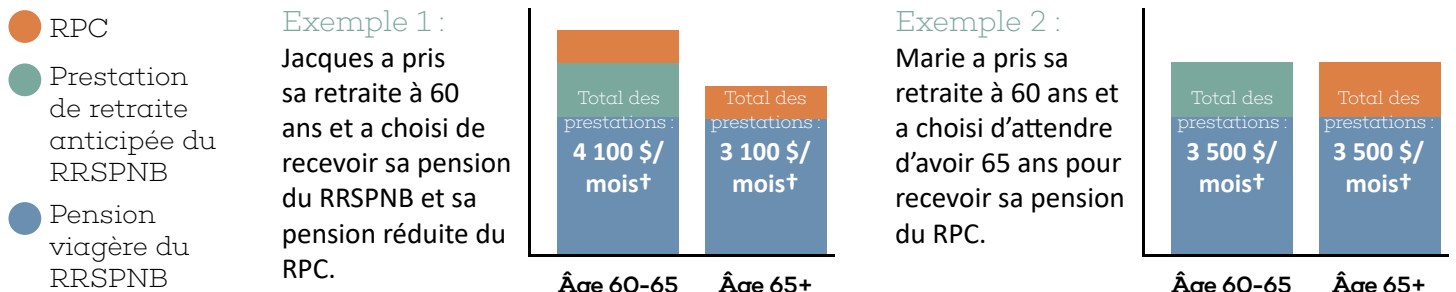
### D'ABORD, UN PEU DE CONTEXTE...

Le RRSPNB, comme la plupart des autres régimes de retraite au Canada, est intégré au RPC. Lorsque le RPC a été instauré en 1966, les cotisations au RRSPNB ont été réduites, de sorte que les cotisations globales d'un employé pour sa retraite n'ont pas augmenté. Le montant des prestations avait également été rajusté de manière que le RRSPNB et le RPC combinés versent des prestations semblables à celles qui étaient versées auparavant par le RRSPNB seul.

### COMMENT EST-CE QUE CELA FONCTIONNE?

Comme mentionné ci-dessus, si vous avez pris votre retraite avant l'âge de 65 ans, le montant de votre pension du RRSPNB comprend une prestation supplémentaire temporaire en plus de votre pension viagère. *Notez bien que cette prestation supplémentaire ne vous sera versée que jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge de 65 ans.*

De plus, vous êtes admissible au RPC dès que vous atteignez l'âge de 60 ans à un montant réduit, à 65 ans sans réduction ou jusqu'à 70 ans avec des prestations bonifiées. Consultez le site [canada.ca/rpc](https://canada.ca/rpc) pour en savoir plus au sujet de ces différentes options. Peu importe à quel moment vous choisirez de commencer à recevoir vos prestations du RPC, le mois qui suit votre 65<sup>e</sup> anniversaire vous cesserez de recevoir la prestation de retraite anticipée. Votre prestation du RPC ne sera pas touchée par votre prestation de retraite anticipée.



† Les montants des prestations sont fournis à titre indicatif seulement.

Pour les participants au RRSPNB qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans et qui choisissent de retarder leur pension du RPC, le changement de leur revenu le mois suivant leur 65<sup>e</sup> anniversaire sera beaucoup moins important, parce que la fin de leur prestation de retraite anticipée coïncidera avec le début de leur pension du RPC. Vous devez garder à l'esprit qu'il est peu probable que les montants de votre prestation de retraite anticipée et de votre pension du RPC soient exactement les mêmes, de sorte que vous verrez un changement dans votre revenu mensuel. Les exemples fournis ci-dessus pour Jacques et Marie utilisent des montants de prestations simples à titre indicatif seulement.

Il est également important de se rappeler qu'on peut aussi avoir d'autres sources de revenu à la retraite, comme la Sécurité de la vieillesse.

Si vous avez des questions sur votre prestation de retraite anticipée, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor, au 1-800-561-4012 ou à [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org). Notre équipe vous fournira des renseignements détaillés et adaptés à votre situation.

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

# Ressources clés

pour participants au régime

## Le site Web du RRSPNB - [rrspnb.ca](http://rrspnb.ca)

Vous y trouverez des vidéos utiles, les formulaires de demande, les documents constitutifs du régime, les résultats financiers, les rapports annuels, les biographies du conseil des fiduciaires et bien plus encore. Par exemple :



### Survol du RRSPNB

Un document simplifié expliquant les notions de base du RRSPNB. Vous vous demandez comment vos prestations de pension sont calculées? Vous aimeriez connaître l'influence de vos transitions de vie sur votre pension? Le survol couvre toutes ces informations et plus encore. La version la plus récente de ce document est accessible à partir de la page [rrspnb.ca](http://rrspnb.ca) sous « Livrets ».

### Documents utiles

- *Livret Guide pour les participants*
- *Livret Rupture du mariage*

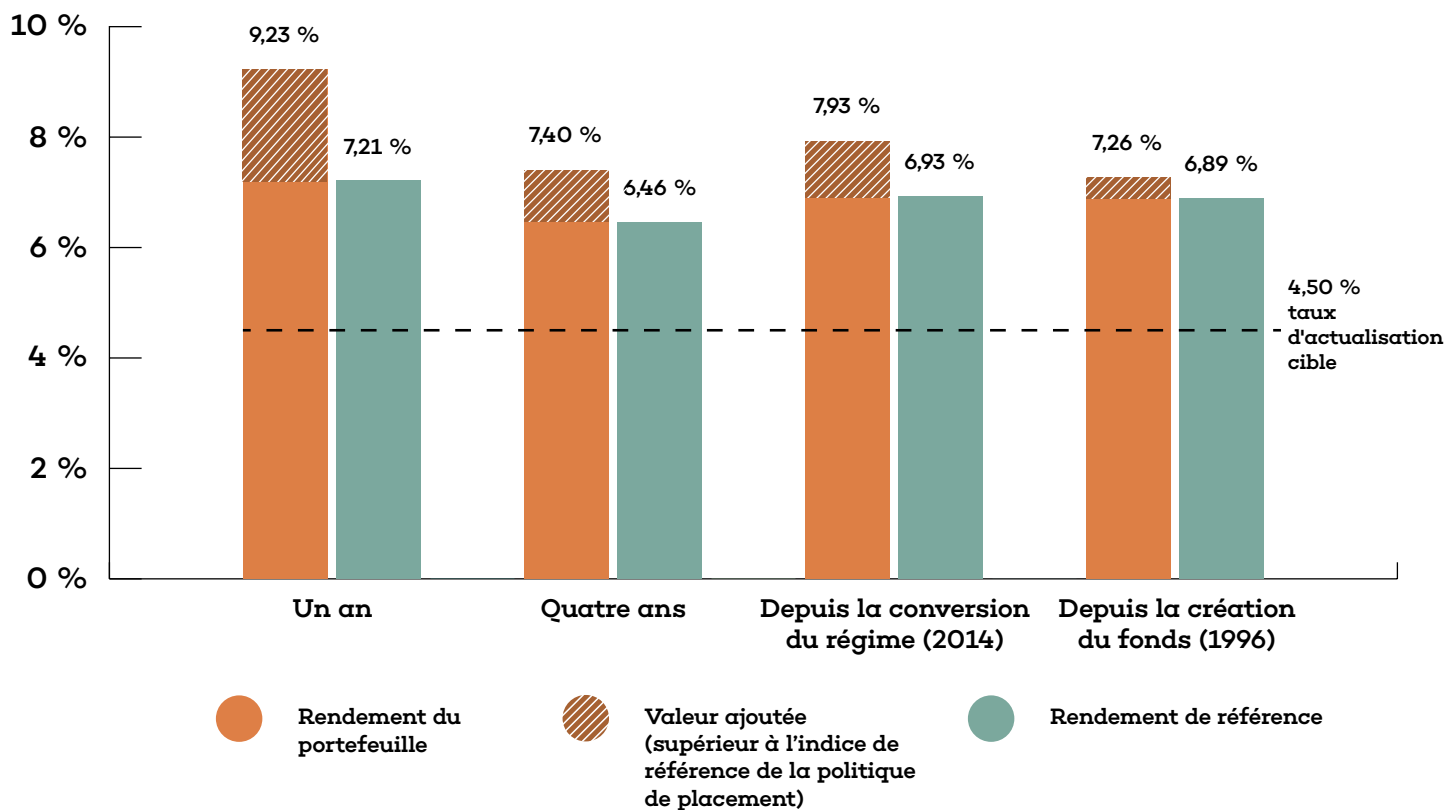
### Sommaire du rajustement au coût de la vie (RCV)

Document résumant la façon de déterminer les augmentations du RCV et le calcul employé pour le plus récent RCV. Vous le trouverez sous « Dernières actualités et informations » ou à [rrspnb.ca/rcv](http://rrspnb.ca/rcv).





### RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2021)



Dans l'ensemble, l'année 2021 a poursuivi le rebond après les fermetures de COVID-19 en 2020, et le commerce dit "de réouverture" s'est déroulé presque sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Les marchés boursiers mondiaux ont gagné environ 18 % sur l'année, bien que les rendements aient été assez différenciés selon les pays, l'Amérique du Nord s'étant particulièrement bien comportée par rapport à certains marchés internationaux. Après plusieurs années d'augmentation d'environ 2 %, l'inflation a augmenté de manière significative au cours du second semestre de 2021, approchant un taux de 5 % de variation en glissement annuel à la fin de l'année.

Dans l'environnement de marché de l'année dernière, le programme d'investissement global a obtenu un rendement positif de 9,23 % pour l'année et de 5,45 % pour les six derniers mois de 2021. Le rendement annualisé sur quatre ans de 7,40 %, ainsi que le rendement de 7,26 % depuis la création de la gestion de Vestcor en 1996, restent supérieurs au taux d'actualisation cible de 4,50 % fixé par l'actuaire indépendant.

### ACTIFS DE PLACEMENT

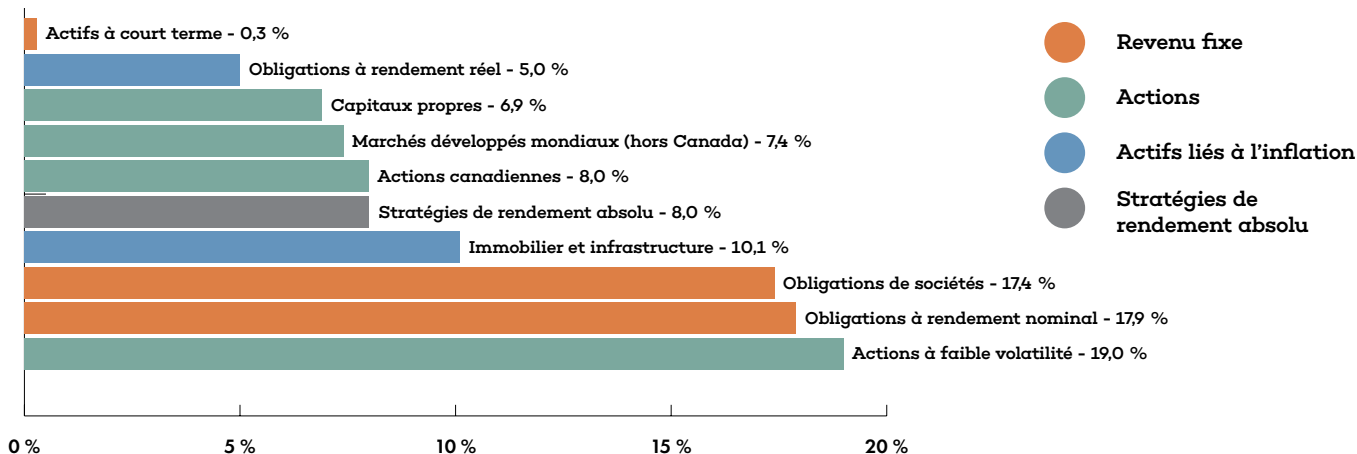
La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 31 décembre 2021 s'établissait à 9,353 milliards de dollars, en hausse de 608 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2020.

# RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS (SUITE)

## COMPOSITION DE L'ACTIF

Les pondérations de la composition de l'actif du RRSPNB se sont maintenues assez près des cibles de la politique de placement au cours de l'année. Le diagramme ci-dessous illustre la composition de l'actif au 31 décembre 2021 et la diversification des actifs de placement du régime.

### Ventilation de la composition de l'actif au 31 décembre 2021



## APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Pour l'avenir, on peut s'attendre à des périodes continues de volatilité à court terme, associées à des rendements relativement modestes à moyen terme. Alors que la reprise de la pandémie de COVID-19 continuera de préoccuper les investisseurs, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une forte hausse de la volatilité des marchés dans le monde entier. Bien que le portefeuille du RRSPNB ne soit pas directement exposé aux actifs russes, les effets indirects de l'instabilité dans la région entraîneront un risque accru pour pratiquement toutes les classes d'actifs en 2022. En ce qui concerne les actions, la plupart des mesures de valorisation (rendement des dividendes, ratios cours-bénéfice) se situent à des niveaux nettement supérieurs à la normale, tandis que les taux d'intérêt des obligations d'État et des obligations d'entreprise restent bas. Dans l'ensemble, le rendement attendu à moyen terme d'un portefeuille générique actions-obligations 60/40 devrait être légèrement inférieur à son niveau moyen à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à [vestcor.org/miseajourdumarche](https://vestcor.org/miseajourdumarche).

## DÉFINITIONS UTILES

**DIVIDENDE (RENDEMENT) :** Bénéfice sur action (ou obligation) distribué par une société à ses actionnaires.

**ACTIONS :** Titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou des actifs immobiliers.

**TAUX D'ACTUALISATION :** Fixé par le conseil des fiduciaires après consultation de l'actuaire indépendant du régime. Taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme.

**TAUX DE RENDEMENT BRUT :** Rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

**ÉVALUATION :** Processus visant à définir la valeur d'un actif ou d'un titre, pouvant se baser sur le prix le plus récent d'un titre échangé publiquement ou, pour les actifs de sociétés fermées, sur une méthode plus subjective.



Pour des définitions encore plus utiles, vous trouverez un glossaire des termes relatifs au RRSPNB en numérisant le code ci-dessus avec votre appareil mobile, ou sur le site [vestcor.org/glossaire](https://vestcor.org/glossaire).

# Assemblée annuelle d'information du RRSPNB 2022



**INSCRIVEZ-VOUS DÈS  
AUJOURD'HUI !**

Numérisez le code à gauche avec  
votre appareil mobile ou visitez  
[rrspnb.ca/AAI2022](https://rrspnb.ca/AAI2022)

## QUAND?

Le 22 septembre 2022 à midi HAA

## OU?

En ligne en webdiffusion avec une option téléphonique

## POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

Pour avoir la chance d'en savoir plus sur le RRSPNB et :

- de rencontrer les membres du conseil des fiduciaires;
- de connaître la santé financière du régime grâce à une récapitulation pour 2021 et à une mise à jour pour 2022;
- de voir les présentations du fournisseur de services d'administration du régime et de l'actuaire;
- de participer à une séance de questions et réponses avec le conseil des fiduciaires et des invités.

L'an dernier, un participant a fait le commentaire suivant :

*Je ne suis pas d'accord avec le rajustement au coût de la vie (RCV) de 1,46 %; je ne comprends pas comment il est calculé, alors que l'inflation est plus élevée que cela.*

La méthode employée pour déterminer le rajustement au coût de la vie (RCV) est expliquée dans le texte du RRSPNB, au [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca). Selon le texte du régime, le RCV est calculé par l'actuaire indépendant du RRSPNB, Solutions Mieux-être LifeWorks, en fonction des chiffres sur l'inflation fournis par Statistique Canada. Il est calculé chaque année en comparant l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen d'une année à l'autre, et ce, pour la période allant de juillet à juin. L'utilisation des chiffres de l'IPC correspond à la façon dont de nombreux régimes au Canada, y compris le Régime de pensions du Canada, calculent le RCV.

Voici comment a été calculé le plus récent RCV

Mois Année	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	déc. 2020	jan. 2021	fév. 2021	mars 2021	avril 2021	mai 2021	juin 2021	moy.
IPC	137,2	137,0	136,9	137,5	137,7	137,4	138,2	138,9	139,6	140,3	141,0	141,4	138,59

Mois Année	juil. 2019	août 2019	sept. 2019	oct. 2019	nov. 2019	déc. 2019	jan. 2020	fév. 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020	moy.
IPC	137,0	136,8	136,2	136,6	136,4	136,4	136,8	137,4	136,6	135,7	136,1	137,2	136,60

**138,59**

(IPC moyen pour les 12  
mois se terminant le 30  
juin 2021)

**136,60**

(IPC moyen pour les 12  
mois se terminant le 30  
juin 2020)

**= 1,46 %**

**136,60**

(IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2020)

Les taux d'inflation observés au cours de la seconde moitié de 2021 étaient supérieurs à 4 %, mais ces taux ne faisaient pas partie de la période prise en compte pour calculer le plus récent rajustement au coût de la vie. Ils seront plutôt pris en compte dans le calcul de l'IPC moyen pour la période de juillet 2021 à juin 2022 qui sera utilisé pour déterminer le RCV potentiel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vous avez encore des questions  
sur le calcul du RCV? Une vidéo  
est disponible au [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca) ou  
en numérisant le code qui se  
trouve à droite à l'aide de votre  
appareil mobile.**



Un sommaire de la séance de questions de l'assemblée annuelle d'information de 2021 ainsi qu'un enregistrement de l'intégralité de celle-ci sont accessibles à [rrspnb.ca/AAI2021](https://rrspnb.ca/AAI2021).

# ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

## BIENVENUE À LA RETRAITE

**S**ans aucun doute, votre retraite est un événement à célébrer, mais pour de nombreux participants à un régime de pension, c'est aussi une période d'adaptation importante. Si vous avez des questions sur votre pension, la page Événements de la vie est un bon point de départ. Vous y trouverez de l'information sur les mesures à prendre si vous déménagez, vos déductions fiscales (voir la page 7), un calendrier des dates de versement et plus encore!

Outre les renseignements destinés aux nouveaux retraités, vous trouverez également des ressources relatives à la pension concernant le décès d'un participant, la fin d'une relation conjugale et l'incidence qu'un tel événement peut avoir sur votre pension, ainsi que des précisions sur d'autres moments de transition dans votre vie.



Numériser le code  
ci-dessus avec un appareil  
mobile ou allez à  
[vestcor.org/evenements](https://vestcor.org/evenements)  
pour consulter la page  
Événements de la vie.



# LA PÉRIODE DES IMPÔTS ET VOTRE PENSION

C'est à nouveau la période des impôts. Si vous vous retrouvez à devoir payer de l'impôt supplémentaire, il existe une option qui pourrait réduire le montant exigible à la fin de chaque année.

Vous vous demandez peut-être pourquoi vous devez même de l'impôt supplémentaire. Lorsque les impôts sont retenus sur votre prestation du RRSPNB, ils le sont automatiquement comme si votre prestation du RRSPNB était votre seule source de revenu, mais il est possible que vous ayez d'autres sources de revenu. Ces autres sources comprennent notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, un revenu d'emploi, des REER ou d'autres régimes de pension auxquels vous avez droit. Comme pour votre pension du RRSPNB, les impôts retenus sur ces autres revenus sont probablement calculés comme s'il s'agissait de votre seule source de revenu. Le problème survient parce qu'aux fins de l'impôt, vous payez de l'impôt sur le total de vos revenus. Au fur et à mesure que votre revenu augmente, le pourcentage que vous devez payer en impôt sur le revenu peut également augmenter. Par conséquent, lorsqu'on additionne toutes vos sources de revenus, il se peut que vous passiez à une tranche d'imposition supérieure.

Sur le site [vestcor.org/impot](https://vestcor.org/impot), vous pouvez télécharger un formulaire simple d'une page pour demander à Vestcor de retenir plus d'impôt sur votre pension. Ce formulaire, qui peut être rempli en tout temps, vous permet d'indiquer de combien exactement vous souhaitez que la retenue d'impôt soit augmentée. En payant plus d'impôt au départ, vous pourrez peut-être réduire le montant que vous devrez à la fin de l'année. Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012.

## MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés des modifications apportées aux documents constitutifs du RRSPNB. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié afin de rendre compte du rajustement au coût de la vie accordé au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 13 janvier 2022.
- L'énoncé des politiques de placement du RRSPNB a été modifié afin de tenir compte des changements apportés à la stratégie de placement. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 21 janvier 2022.

Les documents constitutifs du RRSPNB sont disponibles au [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca) et comprennent ce qui suit :

- **Politique de financement** : l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au régime. Il s'agit d'un document qui fournit une orientation et des règles concernant les décisions qui doivent ou peuvent être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de financement, des cotisations et des prestations. La politique de financement peut être consultée à l'adresse [rrspnb.ca/pf](https://rrspnb.ca/pf).
- **Sommaire de la politique de financement** : un bref résumé de certaines des principales dispositions de la politique de financement du RRSPNB, disponible à l'adresse [rrspnb.ca/spf](https://rrspnb.ca/spf).

